

# Mairie de Layrac sur Tarn

Bulletin municipal N° 52



Espace  
**Moïse BROUSSE**  
  
Maire de 1977 à 2008



**Décembre 2024**

# Edito

L'édito est l'occasion d'évoquer les faits marquants de l'année écoulée et de développer les échéances à venir.

2024 aura été une année particulière jalonnée d'imprévus et où l'évolution législative en matière d'urbanisme nous a demandé de revoir certains de nos objectifs. Nous avons cependant maintenu le cap que nous nous étions fixés en 2020 lors des élections municipales, même si cela n'a pas toujours été facile compte tenu des circonstances.

Tout d'abord, Florence Sanchez est en arrêt de travail depuis le 17 janvier. Si nous pensions initialement à une absence de courte durée, sa pathologie l'a obligée in fine à une absence bien plus longue que ce que nous avons imaginé, ne lui permettant pas, pour l'heure de réintégrer son poste.

Il va sans dire que l'absence brutale de la secrétaire de mairie a demandé de la réactivité, de la prise en mains rapide des procédures pour assurer la continuité du service. Nous avons adhéré au service de remplacement proposé par le centre de gestion de la Haute Garonne qui, en l'absence de candidat n'a pas été en mesure de nous proposer un remplacement sur la durée. Il faut dire que le métier de secrétaire de mairie est un métier en tension, que trouver un ou une secrétaire ayant la compétence, acceptant de travailler sur un poste de remplacement sans garantie d'engagement dans la durée est quasiment impossible. N'ayant aucune visibilité sur l'évolution de la situation de Mme Sanchez nous avons eu recours à la prestation de service pour assurer la continuité du service. A ce jour nous avons contractualisé avec LG Conseil. Laetitia Gombert assure le secrétariat sur la base de 15 heures semaine contre 22 heures habituellement. De fait les élus sont obligés de prendre en charge une partie du travail administratif et je tiens à remercier particulièrement Sonia Gallego pour son implication et sa réactivité dans la situation présente. Si la gestion communale est parfaitement suivie et assurée, il faut préciser que l'impact budgétaire n'est pas négligeable. En effet le coût de la prestation de service auquel s'ajoute le salaire de Mme Sanchez qui n'est que partiellement remboursé par les assurances alourdit les charges de fonctionnement.

En 2024, nous avons continué notre programme d'entretien du patrimoine communal avec la remise en état des toilettes publiques de la place des érables, la réfection du terrain de tennis et de la toiture de la salle de l'ancienne école. Le Conseil Départemental, notre fidèle soutien, subventionne toujours nos investissements. Nous avons également sollicité l'état et la région Occitanie pour la réfection de la toiture de la salle de l'ancienne école, nous sommes satisfaits qu'ils

aient répondu favorablement à notre demande. Concernant la salle de l'ancienne école, nous pensions dans un premier temps réaliser des travaux de réfection dans sa globalité mais l'état de la toiture imposait des travaux en urgence. Par deux fois nous avons constaté lors de grosses averses qu'il pleuvait à l'intérieur de la salle.

Nous poursuivons une gestion rigoureuse initiée depuis le début de la mandature qui nous a permis de maintenir les taux d'imposition inchangés depuis 2014. Avec un contexte favorable sur 2023 notre situation financière s'est améliorée. L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 a atteint 68 610 €. Trois éléments expliquent ce bon résultat : la renégociation des participations de Layrac au SIGEP pour environ 15000 €, l'attribution de la part de l'état d'une aide de 10000 € pour engager la révision de notre PLU et la dotation départementale issue des transactions immobilières pour 16 946 €. Au 31 décembre 2023, l'excédent cumulé en fonctionnement et investissement atteint 425 125 €. Avec la vente du terrain communal l'excédent cumulé passe à 624 520 €.

Un des dossiers majeurs de la mandature est de travailler sur le développement de l'assainissement collectif. Cet équipement est nécessaire à la salubrité et deviendra indispensable pour répondre aux exigences croissantes en la matière. Il faut savoir que Layrac est actuellement la seule commune de Val'Aïgo à ne pas détenir un tel équipement et que toutes les habitations de notre village n'ont pas la possibilité matérielle de créer un dispositif d'assainissement autonome. La mise aux normes nécessaire de la plupart des installations autonomes du centre bourg engendrerait un coût bien supérieur au raccordement à un assainissement collectif alors que des pénalités pour non-conformité ont été définies et votées au niveau départemental.

Dans ce contexte nous travaillons le sujet de pair avec la révision du PLU. Si actuellement un projet de révision de PLU et de schéma d'assainissement incluant le périmètre du centre bourg trouve une cohérence technique et financière moyennant la création de 27 logements supplémentaires, nous nous heurtons pour l'instant aux exigences de la loi « climat et Résilience », et son objectif de zéro artificialisation nette, pour faire aboutir ce dossier. En juillet 2023 la préfecture a émis un avis favorable sur notre projet sous conditions d'adaptations mineures. Le durcissement de la position préfectorale en 2024 fait que, même après avoir réalisé les adaptations demandées, la préfecture révisé sa position et nous demande des efforts supplémentaires en termes de consommation d'espace. Il nous faut donc revoir la copie

sans certitude de pouvoir trouver un équilibre financier permettant de doter Layrac d'un dispositif d'assainissement collectif. La raison du durcissement de la position préfectorale tient au fait que, par rapport aux objectifs fixés par la loi climat et résilience, la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers est trop importante sur le nord du département. Je ne pense pas que Layrac soit responsable de cet excès de consommation mais quand le couperet tombe... Nous allons essayer de proposer une nouvelle alternative en espérant une validation préfectorale sans quoi je crains que ce projet ne voie pas le jour, sauf révision législative d'une loi très controversée par les collectivités sur l'ensemble du territoire national et rediscutée par nombres de parlementaires.

2025 sera la dernière année complète de cette mandature. Depuis 2014 beaucoup de réalisations ont vu le jour sur notre commune dont la plupart concernent l'entretien du patrimoine. Les réfections des places des Érables et du Souvenir, de l'éclairage public, des toitures de l'Espace Moïse Brousse, de l'ancienne école, du clocher de l'église, la mise aux normes PMR de la salle des fêtes entre autres. Si nous arrivons à obtenir un accord concernant la révision du PLU et le schéma d'assainissement collectif, je pense que nous aurons atteint l'objectif que nous nous étions fixé. Il restera cependant des chantiers pour les mandatures à venir comme la nécessaire rénovation de l'espace de la mairie et ancienne école, le suivi des travaux de l'assainissement collectif et du lotissement de la Payrolière, le renforcement de la sécurité et de l'attrait de notre commune.

Gérer une commune c'est accompagner des projets pour répondre aux exigences multiples de l'époque, des législations et des citoyens. Gérer une commune c'est développer une vision prospective pour anticiper les évolutions sur le temps long. Gérer une commune c'est préserver et si possible renforcer la capacité financière pour ne pas faire peser sur la génération à venir les orientations du temps présent. Gérer une commune c'est une expérience prenante et passionnante à bien des égards. A un an de cette fin de mandature il est légitime de s'interroger sur sa volonté de rester à la tête de la gestion communale. A ce jour, j'avoue hésiter à proposer à nouveau ma candidature pour le prochain mandat. Mais quoi qu'il en soit je serai toujours attaché à notre village et resterai disponible pour travailler en bonne intelligence au service du bien commun.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez vous le dimanche 5 janvier 2025 à 11 heures à l'Espace Moïse Brousse pour les vœux.

Le Maire,  
Thierry ASTRUC



#### **PETIT LEXIQUE DE LA GAZETTE :**

**ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée.

**ALAE** : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole.

**CAL** : Club des Amis de Layrac.

**CAF** : Caisse Allocation Familiale

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale.

**CCVA** : Communauté de Communes de Val'Aigo

**CGI** : Code Général des Impôts

**CIAS** : Centre Inter Communal d'Action Sociale

**DDE** : Direction Départementale d'Équipement

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**FNACA** : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie.

**LACS** : Layrac Art Culture et Sports.

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme.

**PMR** : Personne à Mobilité Réduite.

**SAMU** : Service Aide Médicale Urgente

**SDEHG** : Syndicat Départemental de l'Énergie de la Haute-Garonne.

**SIEVT** : Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn.

**SIGEP** : Syndicat Intercommunal de Gestion des Établissements Publics.

# Au fil du conseil municipal

Vous trouverez ci-après les principales décisions votées en conseil municipal, ainsi que le lien pour une lecture complète.

Lien vers procès verbaux détaillés: <https://www.layracsurtarn.fr/fr/la-mairie/conseil-municipal-2.html>

15 février 2024

Le débat d'orientation budgétaire a permis de mettre en avant les priorités sur les futurs investissements à prévoir au budget : la réfection de la toiture de la salle de l'ancienne école, des toilettes publiques, du terrain de tennis, et la réserve foncière.

Plusieurs demandes de subventions ont été votées pour :

- la réfection du terrain de tennis auprès de la Région et du Conseil départemental de la Haute Garonne (coût des travaux 12100€ ht subvention 4 840€ reste à charge 7 260€),
- la rénovation des toilettes publiques auprès du Conseil départemental de la Haute Garonne (coût des travaux 3 101€ ht subvention 1 240.40€ reste à charge 1 860.60€).

Le conseil municipal a opté pour la signature d'une convention avec le service de fourrière B Family pour répondre à l'obligation de disposer d'un service de capture et la prise en charge des animaux divagants.

Pour pallier à l'absence pour maladie de la secrétaire de mairie, le conseil municipal a décidé d'adhérer au service intérim territorial du Centre de Gestion.

7 mars 2024

Approbation du compte de gestion du trésorier et du compte administratif de la commune, présenté comme suit :

Ces chiffres incluent des écritures comptables permettant de régulariser le transfert et l'amortissement de la crèche, ce qui a été demandé par la trésorière.

Intitulés	Montants
Dépenses de fonctionnement	496 591.71 €
Recettes de fonctionnement	565 202.03 €
Solde de fonctionnement	68 610.32 €
Rappel solde fonctionnement reporté	270 270.02€
<b>Total excédent de fonctionnement</b>	<b>338 880.34 €</b>
Dépenses d'investissement	801 857.99 €
Recettes d'investissement	1 003 517.42 €
Excédent d'investissement	201 659.43 €
Rappel solde investissement reporté	86 335.90 €
Reste à réaliser	2355.34 €
<b>Total excédent d'investissement</b>	<b>285 639.99 €</b>

Le conseil municipal a approuvé la dénomination de la salle des fêtes « Espace Moïse BROUSSE » en mémoire de Moïse BROUSSE, maire de la commune pendant 30 ans, qui a fait construire la salle des fêtes durant sa mandature.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 de 338 880.34 en report de fonctionnement pour la totalité

4 avril 2024

Les taux de taxe foncière n'ont pas été changés depuis 10 ans (ni ceux des taxes d'habitation pour les maisons secondaires et vacantes). Cette année encore les taux 2024 restent au niveau de ceux de 2014 :

- taxe foncière sur propriétés bâties : 37.27 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties : 94.12%
- taxe habitation sur résidences secondaires : 22.29%

Le budget primitif 2024 a été adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal a approuvé l'attribution de la prime inflation aux trois salariés de la commune. Le montant est calculé selon un barème réglementaire et proratisé au temps de travail effectif.

16 juillet 2024

Le conseil municipal a délibéré sur la révision du règlement de la location de l'Espace Moïse BROUSSE et de la location des tables et chaises. Trois clauses ont été approuvées et rajoutées au règlement actuel, à savoir :

- un chèque de caution de 70 € pour absence de nettoyage de la salle est demandé,
- un chèque de caution de 70 € pour absence de nettoyage des tables et chaises est demandé,
- le locataire doit s'engager à détenir une ligne téléphonique le temps de la location, pour pouvoir contacter les autorités si nécessaire.

Dans le cadre du service commun mutualisé « Services techniques », le coût journalier de l'agent est fixé à 105 € pour 2023 et à 120 € pour 2024

22 octobre 2024

Le conseil municipal autorise le maire à engager les dépenses d'investissements prévues à hauteur de 25% du montant total, avant le vote du budget 2025.

La modification des statuts de la CCVA qui porte sur la gestion et l'entretien des cimetières et les mutualisations avec les communes membres, a été approuvée.

Plusieurs points d'informations ont été exposés au conseil municipal :

- le recensement dès janvier 2025.
- la DDT a demandé à la commune de revoir le projet de révision du PLU, et de fait, le schéma d'assainissement qui en découle. La priorité est de voir comment garantir l'assainissement.
- le point sur les subventions en-cours et à venir.
- le problème de turbidité de l'eau potable chemin de Rouzet et chemin des Couloms peut être résolu, selon le SIEVT, par la mise en place d'un équipement de purges automatiques.

# Actualités Layracoises

## Commémorations

Comme chaque année les commémorations ont été célébrées. Nous remercions les porteurs drapeaux pour leur participation infatigable. Il est important de ne pas oublier nos aînés sans qui le cours de l'histoire aurait pu être tout autre. Merci à la FNA-CA et à tous ceux qui sont régulièrement présents pour honorer ce devoir de mémoire.



## A vous de deviner !!



Reconnaissez les enfants de cette photo?  
Vous trouverez la réponse dans la gazette 2025

## LA GENDARMERIE VOUS INFORME



### Application mobile « MA SECURITE »

Elle permet de faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police

La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, quel que soit le modèle.

Cette application accompagne les citoyens vers la solution la plus adaptée à leurs besoins. Elle offre une possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

L'application « Ma sécurité » est là pour apporter des réponses concrètes, faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police et donner aux Français la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour d'eux

Sur cette application, il est désormais possible de retrouver

- les services de plaintes et de signalements en ligne ;
- l'accès aux plateformes de formalités administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent ;
- une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture ;
- la plateforme de signalement des points de *deal* lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements.



## Réponse photo de la Gazette 2023



**1er rang en haut, de gauche à droite :** Claude Gayraud, Emile Alauzet, Gilles Bonnet, Jean Pierre Alvarez, Raymond Teyssyre , José Clauvé, Claude Delmas, Jean Claude Plasse

**2 ème rang :** Simone Gayraud , Melle Gayraud, Ginette Gay, Pierrette Plasse, Christiane Paulet, Elisabeth Weiss, Marie-Noëlle Gayraud, ? , Françoise Gayraud ,Monique Weiss, Jeannette Lagarde

**3 ème rang :** Aldo, Jacqueline Cebria, Geneviève Gayraud, Maryse Plasse, ? , Sœurs jumelles Weiss, Paulette Plasse, ?, Maryse Bregail, Thèrèse Brousse,

**4 ème rang :** ? , Francis Bonnet, Hugues Igounet, Christian Brégail, Jean Louis Gayraud, Thérèse Lagarde, Yves Lagarde, Pierre Cœur, Gilbert Alauzet, Henri Auriacombe, Denis Paulet, Claude Alauzet.



## Histoire de l'espace Moïse BROUSSE

Jean-Pierre ALVAREZ raconte :

**Au début des années 1980** en plus des nombreuses animations organisées par le club des Amis de Layrac, les activités sportives étaient en plein essor à Layrac. Le cours de tennis extérieur (construit en 1978) était très régulièrement occupé, le club de volley louait un gymnase à Villemur et la petite salle appelée « le club » était un peu étroite pour les pongistes. Tous rêvaient d'avoir une salle de sport à Layrac.

Ce bâtiment, initialement une école, a abrité la salle appelée « le club » siège des animations Layracaises pendant de nombreuses années.



Aujourd'hui, après travaux, il est transformé en crèche

**En 1982**, sous la première mandature de Moïse BROUSSE, le projet de construction de salle polyvalente s'est concrétisé après une enquête lancée, en mai 1981, auprès de 90 familles, dont 82 ont répondu favorablement (2 contres et 1 neutre). Mr Léon ECKHOUTTE, alors Maire, président du Conseil Général et Sénateur de la Haute Garonne, en visite politique à la mairie de Layrac s'est engagé à suivre financièrement l'équipe municipale sur ce projet. La municipalité a bénéficié de 60% de subvention par le Conseil Général et 10% par la Région.

Mr le Maire, Moïse BROUSSE, m'a confié le projet en tant que 1<sup>er</sup> adjoint.

Sur le terrain acheté par la municipalité, il y avait un hangar en bordure de la berge du « Faourou », lieu-dit « la Clastre » il appartenait à la famille AMAT. Pendant la construction de l'église, dans les années 1840, on y célébrait la messe. Le permis de construire a été délivré **le 24 juillet 1983**. Les plans ont été faits par Mr ROUCH, à prix réduit.

### La construction a débuté en 1984.

Malgré les subventions octroyées par le Conseil Général un tel projet représentait un budget conséquent.

C'est grâce à l'engagement des citoyens bénévoles que les murs de la salle ont pu s'élever : 1/3 des travaux sont réalisés par les bénévoles, dont la maçonnerie dans sa totalité.



Mr Robert GONDALMA, voisin immédiat et entrepreneur nous conseille des longrines plutôt que des fondations. Habilité d'une salle de vente aux enchères de Toulouse il nous a permis de nous fournir en faïences, carrelages et autobloquants, gratuitement.

Le sol en béton a été confié à une entreprise de Bessières dont le principal employé José JALABERT, cousin d'André LUGA, est venu avec les matériaux nécessaires pour faire les niveaux. Le lendemain avec les bénévoles dont Kader BELDJILALI et Raoul CUNNAC toujours présents, nous avons coulé 13 toupies de béton. Le soir José JALABERT est revenu avec l'hélicoptère pour lisser. Pour les murs Claude DELMAS et son fils Serge, Robert DELMAS et son fils Jean-Paul, Moïse BROUSSE et bien d'autres sont venus aider.

Je dirai qu'il y a eu une cinquantaine de bénévoles. Solange BROUSSE tient à préciser que parmi ces bénévoles « Les piliers c'était Jean-Pierre, Raoul, Kader et Roger OSAER ».

Il s'est occupé de la plomberie, des toilettes et de la faïence. Claude ALAUZET du carrelage dans la petite salle.

Christian FEREOLE a pris en charge le transport du matériel pour le bar, monté par André, Guy et Nelly VERDIER et moi. Bar qui n'a coûté que les pointes et la colle.

Claude LABOUYSSE a fait les ferronneries autour des fenêtres.

Gorges RAYNAUD s'est occupé de l'aménagement des conduites d'eau.

Jean-Marc DUMOULIN nous a orientés pour le revêtement des terrains de sport et Christian ALVAREZ a fait le marquage des lignes des terrains de volley ainsi que celui du court de tennis.

Un peu plus tard Jean-Louis et Ludovic GIOVANACI ont construit le mur d'escalade. (Jean-Pierre a peint le blason de Layrac).



Le témoignage d'André LUGA sur la construction de la salle polyvalente évoque le club de volley initié par Mr Chevalier :

« Dans les années 1960- 1970 le village de Layrac avait plusieurs équipes de volley créées par Mr Chevalier, instituteur et secrétaire de Mairie et animées par les frères Alvarez, Jean-Pierre et Christian ». C'est grâce à cette salle que le club de volley a pu enregistrer plus de 250 licenciés.

C'est tout le conseil municipal qui s'est mobilisé pour pouvoir offrir un repas à tous les bénévoles. Il y avait une ancienne maison au carrefour qui allait être démolie par la DDE. Alors on a enlevé les tuiles canal, les poutres, on les a vendus, ce qui nous a permis, pour les remercier, d'inviter les bénévoles et leurs familles à un méchoui, préparé par Kader BELDJILALI et Claude ALAUZET.



### A l'occasion de cet hommage rendu à Moïse BROUSSE, Maire de 1977 à 2008

nous remercions toute l'équipe municipale qui a œuvré pour la construction de cette salle polyvalente (et les suivantes qui ont permis de l'entretenir malgré des normes de plus en plus drastiques) ainsi que tous les **bénévoles**. Certains ont donné de leur temps (Solange et Annie diront « beaucoup de leur temps »), d'autres une participation financière, et d'autres encore ont mis leurs compétences au service de la salle.

### EQUIPE MUNICIPALE DE L'EPOQUE

Maire : Moïse Brousse – 1<sup>er</sup> adjoint : Jean-Pierre Alvarez, Andrée Delmas ; Claude Delmas ; Jacqueline Faccin ; Aimé Gayraud ; Joseph Jouve ; Mario Pizzato ; Jean-Claude Plasse ; Pierre Barthes ; Maurice Igounet.



Espace  
Moïse BROUSSE



Maire de 1977 à 2008

## Rentrée scolaire 2024-2025



190 élèves ont effectué leur rentrée le 2 septembre, 57 à la maternelle à Bondigoux dont 11 sont des enfants Layraçois et 133 à l'élémentaire à Mirepoix-sur-Tarn dont 12 sont des enfants Layraçois.

Cette année nous ouvrons une 6ème classe à l'élémentaire ce qui permettra aux élèves et aux enseignants d'être dans de bonnes conditions. Les effectifs allant de 18 à 20 élèves par classe en maternelle et de 19 à 24 élèves en élémentaire.

Le SIGEP remercie Mme Odile Sarramonne, directrice de la maternelle, Mme Gaëlle Toussan, directrice de l'élémentaire et tous les enseignants, toute l'équipe du centre de loisirs, l'association PERPI (parents d'élèves élus) et l'association des amis des écoles qui œuvrent toute l'année au sein de nos écoles afin que les enfants s'épanouissent et réussissent leur scolarité.

Créé en 1996 le SIGEP (Syndicat Intercommunal de Gestion des Établissements Publics), gère et développe les structures d'accueil scolaire pour les enfants des trois communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix-sur-Tarn.

Le SIGEP est propriétaire des établissements scolaires de Mirepoix et de Bondigoux depuis 2017.

Le partenaire du SIGEP la Fédération Léo Lagrange, assure la mise en œuvre et le développement d'activités culturelles, socio-éducatives, de loisirs et d'accueil en faveur des enfants.

Nous leur souhaitons une belle année.

## Résultats contrôles des ponts

Depuis l'effondrement du pont de Mirepoix, l'état a lancé un programme d'évaluation de l'état des ponts sur le territoire national. Faut-il y voir un lien, nous ne savons pas. Le tout est que nos ponts communaux ont fait l'objet d'une inspection en 2024. Pour l'heure nous sommes en attente du résultat de cette inspection. Compte tenu de l'importance budgétaire que pourrait revêtir un défaut constaté sur nos ponts communaux (ceux des Fontes sur la Mongiscarde, du chemin des Pré-hauts, du chemin de la Fage) nous espérons qu'aucun défaut majeur ne sera constaté. Le bureau d'études qui a réalisé l'inspection nous a oralement rassuré mais nous sommes toujours en attente du diagnostic écrit.

## L'entretien du Crève Cor

2024 a été l'année d'un entretien intégral du Crève Cor. Nous faisons habituellement appel à un prestataire pour entretenir la partie « villageoise » de notre cours d'eau. Cette année, ce travail a été réalisé avec le concours des services techniques mutualisé de Val'Aïgo. Nous tenons à remercier Joseph Guyomard pour son implication dans l'exécution de ce travail en interne. La partie allant de la RD 15 à la limite avec Bondigoux n'avait pas été entretenue depuis plusieurs années. Plusieurs embâcles obstruaient le lit du ruisseau (déchets végétaux, arbres morts...) et il devenait nécessaire de supprimer les obstacles à l'écoulement des eaux. Nous n'oublions pas que notre village a été à plusieurs reprises sujet à des inondations et il nous paraît primordial de limiter ce risque en facilitant la fluidité hydraulique du Crève Cor. C'est l'entreprise Gannac qui a assuré ce travail. La recherche d'un équilibre écologique permettant de limiter l'intervention humaine sur le cours d'eau passe par un développement arbustif de la ripisylve. Là où les arbres et arbustes sont présents sur les berges, le lit du Crève Cor ne nécessitait pas de nettoyage particulier, l'ombrage naturel limitant la pousse de la végétation herbacée (et des ronces en particulier) étant à l'origine des obstructions. Nous avons exposé cette nécessité aux agriculteurs riverains sans hélas être compris et entendus.

## Déplacement de l'abri bus

Le déplacement de l'abribus situé place des Marronniers vers le boudrome est toujours d'actualité. Prévu au départ début 2024, nous sommes en attente de la finalisation des travaux d'enfouissement des lignes de la part d'Enedis. Ces travaux ont pris du retard mais nous espérons finaliser ce déplacement courant 2025.

## La fin du réseau cuivre

Les services sur le réseau cuivre seront arrêtés définitivement en janvier 2027 : téléphone fixe, télévision, ADSL.

Pensez à passer à la fibre optique, rapprochez-vous de votre opérateur pour qu'il vous guide dans les démarches à faire. **Nous conseillons aux personnes munies d'un bracelet d'appel au secours de se renseigner sur ce changement rapidement.**



## Les lacs de Valette

Le cadre merveilleux et le havre de paix des lacs de Valette ne cesse de prendre de la magnificence au fil des années ! Depuis le plan de gestion 2020, en l'espace de 3-4 ans les évolutions n'ont pas cessé : on en avait parlé dans l'édition précédente mais pour rappel :

- en 2020 l'extraction du bateau ,
- 2021 mise en place d'un règlement intérieur ,
- 2022 mise en place du parking ,
- 2024 est marquée par la finalisation de la restauration du four à pain devenu un véritable chef d'œuvre ! Ce projet d'envergure porté par la communauté des communes Val Aigo a nécessité de gros travaux de rénovations englobant la révision des sols , du toit , des murs et surtout du four et de la cheminée. Les artisans spécialisés qui ont réalisé cette rénovation ont préservé le caractère authentique de notre four à pain . Les matériaux utilisés et les techniques utilisées par les artisans , ont respecté les méthodes traditionnelles. Merci à eux pour le travail accompli , un véritable travail d'artiste.

Maçonnerie : Mickael REGENT,  
Couverture : Adrien GELIS,  
Menuiserie : Remi HOT qui nous a quitté prématurément.

En utilisant le verger conservatoire des lacs de Valette, nous espérons avoir la possibilité de confectionner des tartes aux fruits et autres mets sur l'année 2025 ...

Cette année, la fête de la nature a encore connu un succès grandissant , de plus en plus de visiteurs viennent de plus en plus loin pour passer un agréable moment culturel ! Ornithologues et passionnés de faune et de flore ont accompagné nos visiteurs tout au fil de cette fête de la nature ! Merci à tous ces passionnés !



## Le radar pédagogique

Le radar pédagogique installé depuis le mois de mars nous livre quelques informations. S'il met en évidence de forts excès de vitesse, il montre également que les 2/3 des usagers roulent à moins de 60 km / h.

## Les travaux réalisés dans la commune

### TERRAIN DE TENNIS

Le grillage, les fixations et le filet étant en mauvais état, il a été décidé de remplacer l'ensemble. Rénover cet équipement qui se trouve entre la salle des fêtes et la crèche nous a paru judicieux et indispensable. Le montant des travaux s'élève à 12 100€ HT. Une subvention de 4 840€ a été demandée et accordée. Il reste à la charge de la municipalité 7 260€

### PLACE DES ERABLES

**Réfection des WC :** nous avons décidé de repeindre les locaux et d'arranger les ouvertures. La plomberie a été refaite à neuf. Un lave mains a été installé. Le tout, pour un montant de 3 100€ HT. Une subvention de 1 240€ a été accordée par le Conseil Départemental. Le reste à charge pour la municipalité, s'élève donc à 1 861€

**2 érables seront plantés** en remplacement des deux qui sont morts.

### PLACE DU SOUVENIR

Pour finaliser les travaux de réfection de la place fait en 2023, le Christ a été repeint et le socle consolidé.



### LA TOITURE DE L'ANCIENNE ECOLE

Réparation de la toiture de la salle des Associations : Nous étions souvent confrontés à des fuites d'eau qui endommageaient le plafond.

Il a été décidé de remplacer l'ancienne couverture en tuiles canal par des tuiles romanes.

La zinguerie a également été changée.

Le montant des travaux s'élève à 21 200€ HT

Le montant global des subventions (État, Région, Département) est de 16 800€

Le reste à charge pour la municipalité, s'élève à 4 360€

### ENTRETIEN DES VOIRIES

L'impasse de la Bassette ainsi que le chemin de l'Escalère , en mauvais état, ont reçu un revêtement bicouche.

Sur le chemin de la Montgiscarde, à la sortie du village, le fossé a été busé suite à l'éboulement du talus. Un entretien courant a été effectué route des Couloms et route de la Mongiscarde.

# Le coin des associations

## Layrac Art Culture et Sport (LACS)

### L'association continue de proposer ses 3 activités annuelles.

Comme les années précédentes l'exposition annuelle a accueilli de nouveaux créateurs en plus des fidèles fin avril / début mai. Cette exposition désormais « expo-vente » permet aux créateurs amateurs de se retrouver et de partager leur savoir-faire ensemble et surtout avec les visiteurs dont le nombre nous encourage à renouveler cette exposition pour 2025, peut-être sous une nouvelle forme.



Rappelons pour ceux qui ne nous connaissent pas encore que nous accueillons toutes sortes de créations : bois, peinture, couture, broderie, crochet, bijoux, résine, bougies, etc.

La 2ème édition **des puces des couturières** a été un succès. Cette journée permet aux créateurs de vendre à bas prix leurs fournitures pour pouvoir en acheter de nouvelles et ainsi faire évoluer leurs créations avec de nouveaux matériaux, ou tout simplement renouveler les stocks de matière première.

**Le marché de Noël** a vu 24 exposants accueillir de nombreux visiteurs. Les chants de Noël et les animations musicales ont bercé le Père Noël qui s'est régalé avec les crêpes, les biscuits ainsi que le vin chaud. Il a même goûté la bière de Noël.



**L'association met à la location** de nombreux matériels utiles pour vos fêtes : barnum, vaisselle etc. N'hésitez pas à nous contacter, les prix sont mini mini et cela permet de contribuer à la vie de l'association, les temps sont durs ... 😊

☎ 06 61 11 21 08

**Créateurs venez nous rejoindre, bénévoles non créateurs nous avons besoin de vous aussi.**

## Le Comité des Fêtes

### La Fête du Village

Du vendredi 30 août au dimanche 1er septembre 2024, la place des Érables a vibré au rythme des rires, de la musique et des animations. Comme chaque année, les habitants et les visiteurs ont eu le plaisir de prendre part à cet événement festif qui met en lumière l'esprit communautaire et l'accueil chaleureux de notre village. Un grand merci à tous les participants, et à nos chers bénévoles.

### La tournée des fleurs

Cette année, le comité avait choisi de faire la tournée le dimanche après-midi la semaine précédant la fête, qui s'est prolongée le lundi en fin d'après-midi.

Nous tenons à remercier tous les villageois pour leur accueil et leur générosité, de petits gestes individuels, mais qui nous permettent d'essayer de vous proposer un maximum d'événements tout au long de l'année.

### La Fête : Un Programme Varié et Animé

La Fête du Village est désormais un rendez-vous incontournable de l'année, et l'édition 2024 n'a pas failli à sa réputation, avec un programme riche et diversifié qui a su ravir tous les publics.

**Vendredi 30 août** : Une animation proposée par l'association Djing n' Dance et le DJ Oliver, sur des airs latino et de musique électronique. Côté restauration, le comité a innové en offrant des assiettes de tapas.

### Samedi 31 août :

L'après-midi, un tournoi de pétanque en doublette, une activité conviviale et très appréciée. La soirée du samedi a constitué le point d'orgue de l'événement, avec un concert du groupe "**Acropole**", comme chaque année depuis trois ans. Leur prestation durant le repas a été mémorable, et les festivaux ont ensuite pu danser jusqu'à tard dans la nuit au son de leur musique. Un coup de chapeau spécial à **Franck Vernheres**, le traiteur, dont la prestation a été un grand succès. Nous travaillons pour qu'il revienne nous régaler l'an prochain.

### Dimanche 1er septembre :

Le dimanche matin, les festivités ont continué avec un verre offert par la mairie, suivi du discours du Maire. Ce moment s'est déroulé à la salle polyvalente, pour l'occasion renommée Salle Moïse Brousse, en hommage à l'ancien maire décédé cette année. Malheureusement, le mauvais temps a interrompu les festivités et le tournoi de pétanque a dû être annulé.

### Un Événement marqué par la Convivialité

La Fête du Village est bien plus qu'un simple événement : c'est une occasion de se retrouver, de renforcer les liens entre voisins et de créer des souvenirs inoubliables. L'atmosphère de convivialité qui règne durant ces trois jours reflète la chaleur humaine et l'esprit solidaire qui caractérisent notre petite commune. Layrac-sur-Tarn a, une fois de plus, prouvé que les traditions communales ont toujours une place importante, même dans un monde en perpétuelle évolution. La Fête du Village nous rappelle que le partage, la musique et la célébration sont essentiels pour nourrir l'âme de notre communauté.

### Remerciements et donations

Le comité remercie toutes les personnes qui se sont investies, de près ou de loin, dans l'organisation de chaque événement. Cette année, en plus de la subvention de la mairie, deux entreprises locales ont fait un don. Nous les remercions vivement. Si vous êtes particulier ou entrepreneur et que vous souhaitez nous soutenir et nous aider financièrement, sachez que cela nous aiderait grandement, et que chaque petit don est un moyen de proposer de nouvelles activités.

*Pour mémoire, les aides de l'État qui sont reversées ou déduites en crédit d'impôts :*

- Particuliers : 66 % du montant des dons dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du CGI).
- Entreprises : 60 % du montant des dons dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (article 238 bis du CGI).

Reçus fiscaux : Le comité des fêtes, qui est une association loi 1901, vous fournira le reçu (Cerfa 16216\*02) pour permettre aux donateurs de bénéficier de la réduction d'impôt.

### Idées et recherches pour la fête 2025

Le comité souhaiterait changer de formule musicale et d'animations pour le samedi soir de la prochaine fête. Voici quelques idées en cours d'étude : Groupe de musique (1 groupe à l'apéritif + 1 groupe après le repas) et non un orchestre. Magiciens. Spectacle pour enfants. Animations avec des bulles géantes... Si vous connaissez des contacts à nous proposer, n'hésitez pas à nous les communiquer.

**A noter dans vos agendas,  
les activités prévues par le comité des fêtes  
pour 2025 :**

Samedi 15 Mars : Après-midi jeux de société

Samedi 26 Avril Chasse aux œufs de Pâques

Samedi 05 juillet : Marché gourmand

5-6-7 Septembre : Fête Locale

### Le Club des Amis de Layrac (CAL)

La section œnologie du club des amis de Layrac se réunit cinq à six fois par an pour partager les découvertes gastronomiques de la vigne et du vin. Les terroirs gastronomiques s'invitent dans la salle des associations de Layrac sur Tarn et font voyager les dégustateurs grâce à une sélection de produits originaux. Toujours désireux d'explorer les gastronomies locales, lors de la saison 2023 / 2024, plusieurs membres de notre association se sont déplacés à Garrigues dans le Tarn, à 12 km de Saint Sulpice pour visiter une brasserie artisanale. Trois frères ont repris la ferme familiale, créée par le grand-père céréalier en 1930, pour développer des bières artisanales et paysannes. Ce sont d'anciennes variétés de blé, d'orge brassicole et de houblon, tous directement produits sur place, qui concourent à proposer une large gamme de bières. La brasserie Tanis revendique une bière fermière, bio, semée, récoltée et brassée dans le Tarn. Voici quelques repères, comme le dirait un zythologue, spécialiste de la dégustation de la bière, révélés lors de notre excursion.

La blanche est une bière de blé (30 % minimum) infusée aux graines de coriandre. La blonde est une « Pale Ale » dont le moût d'orge maltée est fermenté entre 15° et 25°C, c'est une blonde de fermentation haute contrairement à la « Lager » qui est une bière de fermentation basse. La bière ambrée doit sa couleur et ses arômes spécifiques de caramel et de pain d'épices à une partie de son orge torrifié. Les IPA sont particulièrement riches en arômes grâce à la typicité du houblon. Les India Pale Ale, comme leur nom le laisse penser, sont des bières d'origine anglaise, initialement destinées au marché d'Inde. Comme le voyage en bateau était très long, ces bières étaient historiquement protégées par le houblon (pour ses vertus antiseptiques) donnant ainsi des bières plutôt amères.

Grâce à cette incursion dans le milieu brassicole, nous avons touché du doigt (et des papilles) plusieurs spécificités. La drêche est le résidu solide du brassage. Les céréales, dont le maltage transforme l'amidon en sucres fermentescibles, sont retirées du moût avant la fermentation de la bière. La drêche est encore très riche, elle est utilisée comme nourriture du bétail ou comme engrais. Le houblon est utilisé pour ses vertus conservatrices mais surtout pour son amertume et ses arômes. La brasserie Tanis est aussi productrice de son houblon qui est une plante grimpante de plusieurs mètres sur un palissage. Seuls les cônes du houblon, contenant les huiles et résines, sont utilisés dans la fabrication de la bière.

Une bière sans houblon n'est pas une bière : c'est une cervoise ! Brasserie rime avec gastronomie et parcimonie.

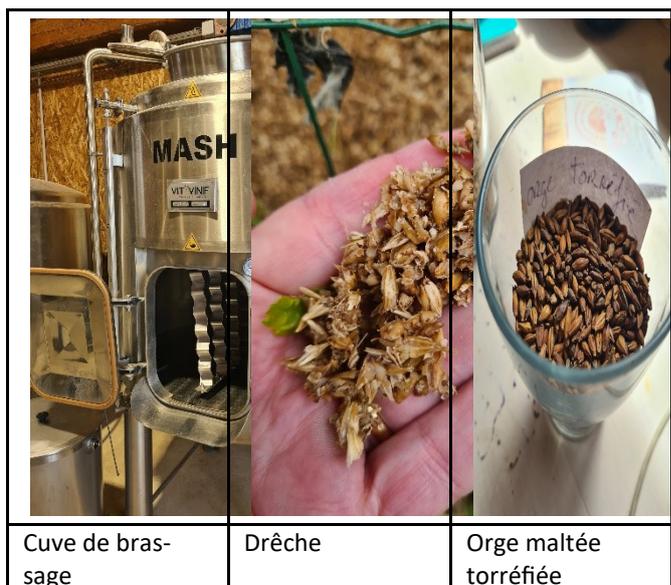
**Petit lexique brassicole** (d'après le dictionnaire le petit Robert de la langue française 2024)

**Drêche** : Résidu de l'orge, après soutirage et filtration du moût, après le brassage.

**Houblon** : Plante vivace grimpante (cannabinacées), à tige volubile. Les fleurs femelles du houblon, cônes, servent à aromatiser la bière.

**IPA** : étymologiquement (1990), sigle anglais de India pale ale « bière blonde d'Inde », anglicisme qui désigne une bière blonde riche en houblon, appréciée pour son amertume.

**Pale Ale** : Bière de type « anglaise », blonde, claire.



### La chasse (ACCA)

Notre association communale de chasse agréée est composée de 14 membres dont 8 membres de la commune. Le président est Alexis Guyomard résidant à Layrac.

Notre but est de favoriser sur le territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre (agriculture), de veiller au respect des plans chasse (bracelets) et de favoriser la régulation des animaux nuisibles (piégeage).

La contribution des chasseurs apporte la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (comptage et suivi).

Nous restons joignables au 06.60.49.99.94 pour de plus amples renseignements. Si vous souhaitez découvrir ou / et nous rejoindre, merci de nous contacter au numéro ci-dessus.



# Infos Mairie

## Recensement

En janvier et février prochain, comme tous les 5 ans nous devons mettre en œuvre le recensement de notre population. Nous avons recruté pour l'occasion Mme Barrié Sabine qui connaît particulièrement bien notre commune pour y exercer le poste de facteur. Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil. Sachez que le recensement est très important pour notre commune, c'est en effet sur la base des résultats du recensement que sont calculés les aides de l'état pour les collectivités. C'est également une donnée qui participe au calcul des charges d'investissement dans la cadre du SIGEP, lequel représente pas moins de 40 % de notre budget de fonctionnement.



**Recensement de la population 2025**

**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**  
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple sur Internet !**  
Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 16 janvier 2025. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**C'est sûr !**  
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus  
🔍 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠️ Le recensement de la population est gratuit !

## Cambriolage mairie

Dans la nuit du 28 au 29 mai dernier nous avons été victime d'un cambriolage. Dans la même nuit les services techniques de la communauté des communes ont également été visités. Concernant notre commune, une partie du matériel technique (débrousailluse et tronçonneuse) a été dérobé. Les malfaiteurs ont également fracturé les locaux internes de la mairie et la salle des fêtes. Bien évidemment nous avons déposé plainte bien qu'ayant peu d'espoir sur le fait que les responsables soient démasqués. L'assurance a couvert partiellement la perte subie.

Nous déplorons toujours des incivilités certes de moindre importance mais qui par leur répétition deviennent particulièrement gênantes et pénibles. Cette année encore nous avons dû faire face à des arrachages et vols de panneaux ainsi qu'au dépôt de déchets sauvages.

## Convention mairie/SIGEP

Depuis de nombreuses années le SIGEP bénéficiait de la mise à disposition des agents techniques des communes de Layrac, Bondigoux et Mirepoix, mais de manière informelle car il n'y avait pas de convention mise en place.

Une convention a été signée entre la commune de Layrac et le SIGEP. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024 la commune de Layrac met à disposition un fonctionnaire au SIGEP, Joseph Guyomard, pour une durée de 3 ans à raison de 2 heures hebdomadaires.

Joseph Guyomard effectue l'entretien d'urgence des écoles du SIGEP et participe à des événements exceptionnels (exemple : sortie scolaire).

Le montant de la rémunération, des cotisations versées par la commune de Layrac à son agent sont remboursés par le SIGEP sur la base du temps de travail réel effectué par l'agent dans les écoles.

## Divagation des animaux

Suite à des divagations de chiens dans le village nous avons souscrit une adhésion auprès d'un service de fourrière. Tout animal errant est susceptible d'être embarqué par leur service à tout moment afin de préserver la sécurité de nos concitoyens dans le village.

Rappelons quelques éléments légaux :

- La divagation d'un animal domestique (ou l'errance) est interdite en France.
- Un animal errant seul et non identifié est considéré comme en état de divagation.
- Il est sous la responsabilité de son propriétaire.

## Location Espace Moïse Brousse

En 2024 l'espace Moïse Brousse a connu une augmentation de sa fréquentation. Plusieurs associations ont investi nos salles pour proposer des activités nouvelles aux Layracois ou permettre aux enfants de Val'Aigo de pratiquer leurs activités préférées même lorsque les conditions ne le permettait pas. Ainsi l'école de Rugby de Villemur vient faire ses entraînements à Layrac lorsque les terrains sont impraticables en saison hivernale.

Le club de country de Mirepoix a élu domicile à Layrac durant les travaux à la salle de Mirepoix

## Job d'été

Afin d'optimiser le planning pour l'entretien du village, nous avons embauché pour une période de 4 semaines, un jeune Layracois pour passer le Karcher sur les trottoirs. Malgré un travail d'arrachepied cette période n'a pas suffi pour couvrir l'ensemble du village. Nous réitérerons sans doute cette expérience l'été prochain.

## Le tri sélectif et autres infos

Lors d'un récent sondage sur l'Instagram de Villemur-sur-Tarn, 10% des personnes ayant répondu regrettent de ne pas trier autant qu'elles le devraient, 41% admettent se tromper encore de bacs de temps en temps et 8% trouvent que trier reste compliqué. A savoir : 30 kg d'aliments par habitant (dont 7 kg encore sous emballage) sont gaspillés chaque année !

**Un rappel des bonnes pratiques paraît nécessaire.**

**Tous les emballages se trient (bacs de tri et verre), sauf ceux en bois !**

**Les textiles**

(habits, chaussures, maroquinerie...) vont dans la borne de tri à textile (voir lerelais.org et recyclagetextile-srce.fr/valorisation).

### Bac à ordures ménagères : couvercle marron

Couches propres ou usagées, brosses à dent usagées, mouchoirs en papier usagés, coquilles de crustacés, excréments d'animaux, mégots, graisses, cotons tiges, lingettes jetables, os, protections hygiéniques, vaisselle cassée...

### Bac de tri couvercle jaune

Papiers, petits cartons (briques alimentaires, cartons de pizza...), tous les emballages plastiques (bouteilles de lait, de jus de fruit, d'eau, emballages de gruyère râpé, barquettes de viande...), film plastique, aluminium, emballages en métal, cannettes, bouteilles de sirop, conserves...

**Rappel sur ces deux containers :**

Selon l'article III du règlement de collecte de la Communauté de Communes Val'Aïgo, les containers individuels doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés dès que possible après. En dehors de ces jours, aucun bac individuel ne doit rester sur le domaine public.

### Compost

Épluchures, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs concassées, essuie-tout, sciures, terre et végétaux, feuilles mortes, petits branchages...

**Commandez votre composteur ! (12 € / 400 L)**

### Verre

Bouteilles en verre (sans le couvercle), bocaux en verre (sans le couvercle)...

**Attention !** Les verres à boire ne se recyclent pas avec le verre mais à la poubelle des ordures ménagères. La faïence de la vaisselle ne se met pas dans les colonnes à verre.

**Petits et gros électroménagers, tiroirs, meubles, gravats, gros branchages ou gros cartons, huile végétale de votre friteuse : les déchets du quotidien vont aussi en déchèterie.**  
**Votre déchèterie la plus proche : Pechnaué.**

**Rappel :** toujours engagée dans sa démarche de sobriété environnementale, la Communauté de Communes Val'Aïgo donne gratuitement des autocollants Stop pub à positionner sur sa boîte aux lettres.



## Le piratage informatique

**Une tentative de cyberattaque type hameçonnage a été effectuée sur la mairie de Layrac sur Tarn ...**

Le maire et le secrétariat ont eu le bon réflexe de ne pas cliquer sur le contenu du mail et de rapidement contacter des experts en cyber sécurité pour analyser le poste de travail en question. Heureusement aucune exfiltration de données ni chiffrement de données n'est à déplorer, grâce à ces bons réflexes.

Soyez de plus en plus vigilants sur les contenus de vos mails !

Pour information , le hameçonnage consiste, pour un ou plusieurs individus malveillants, à se faire passer pour un site familial (exemple : grand site de vente en ligne), pour un organisme officiel (exemple : banque, impôt, caf, ameli, garage auto , fournisseur ou autre ) ou pour l'un de vos contacts dont le compte a été piraté dans le but de vous dérober certaines de vos données personnelles et/ou vos coordonnées bancaires, notamment pour en faire un usage frauduleux : escroquerie, usurpation d'identité etc.

**L'individu peut utiliser plusieurs techniques de hameçonnage telles que :**

-Des courriels, des SMS alarmistes (qui contiennent généralement un lien cliquable) ou des spams. On parle alors de *phishing*.

-Des appels téléphoniques. Il s'agit donc de *vishing*. Les procédés les plus courants pour obtenir vos informations personnelles et/ou bancaires sont :

-Fausse annonce de remboursement

-Demande urgente de règlement d'un impayé (dette aux impôts, paiement d'une contravention, etc.)

### **Les colis de Noël**

Pour les fêtes de fin d'année 2023, ce sont une vingtaine de cartes de vœux confectionnées par les enfants des écoles de Bondigoux et Mirepoix, qui ont été distribuées pour donner du baume au cœur à nos aînées de Layrac sur Tarn. Merci aux animateurs de l'Alae de permettre aux enfants de pouvoir créer ce lien intergénérationnel et de prendre le temps de le réaliser pendant le temps périscolaire.

### **Conventions Mutuelles**

Sur leurs propositions le CCAS a opté pour les signatures de deux conventions, une avec la mutuelle AXA en 2022 et l'autre avec la mutuelle JUST en 2023, laissant ainsi le soin à ces deux mutuelles de proposer aux personnes qui le souhaitent, un choix plus étendu de remboursements de frais de santé à des tarifs préférentiels.

A notre connaissance une dizaine de personnes ont souscrit à la mutuelle AXA et quatre personnes à la mutuelle JUST.

Pour tout renseignement sur l'offre de la mutuelle JUST :  
0 809 546 000 ou sur [www.just.fr](http://www.just.fr)

Pour tout renseignement sur l'offre AXA :  
06 80 87 67 44 ou 06 66 71 82 11

### **Inscription canicule**

Les élus du CCAS appellent régulièrement certains de nos concitoyens recensés selon des critères donnés par la préfecture et qualifiés « à risque » lorsque des situations de crises sont annoncées par la préfecture. Ces appels consistent à s'assurer que les Layracois ont tout ce dont ils ont besoin dans une situation particulière, et à donner des conseils adaptés à la situation de crise si besoin. C'est le cas le plus souvent, pour les alertes canicules.

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire un voisin, une personne de votre entourage afin d'être contacté si vous êtes isolé, malade ou pour toute situation de vulnérabilité.

Il suffit d'appeler tout simplement la Mairie au **05 61 35 35 25** qui tient un registre à cet effet.

### **Livret d'accueil**

Les membres du CCAS continuent d'accueillir les nouveaux arrivants du village. Si vous venez d'aménager à Layrac et que vous souhaitez les rencontrer, n'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie. Un rendez-vous sera fixé avec deux membres du CCAS qui se feront un plaisir de venir vous remettre le livret d'accueil de bienvenue en main propre. Ce livret d'accueil peut également vous être remis par courrier si vous préférez.

Afin de respecter le repos de chacun merci de bien vouloir effectuer vos travaux d'entretien selon les horaires suivants fixés par arrêté préfectoral :

	<b>MATIN</b>	<b>APRES-MIDI</b>
<b>Dans la semaine</b>	<b>Entre 8h30 et 12h</b>	<b>Entre 14 h et 19h30</b>
<b>Le samedi</b>	<b>Entre 9h et 12h</b>	<b>Entre 15h et 19h</b>
<b>Dimanche / fériés</b>	<b>Entre 10h et 12h</b>	<b>Entre 15h et 18h</b>

### **Maisons France Services**

Les Maisons **France Services** sont des établissements d'accueil du public pour permettre à chacun d'accéder à une offre très vaste de services :

- ♦ des **points numériques** avec mise à disposition d'ordinateurs ainsi qu'une aide à leur utilisation.
- ♦ un **accompagnement aux démarches administratives** CAF, Sécurité sociale, Impôts, Pôle emploi, Retraite...
- ♦ un **accompagnement social** en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (**CIAS**)

Des permanences hebdomadaires sont assurées, et les intervenants reçoivent sur rendez-vous :

6 place du Souvenir      ou      2 avenue Saint Exupéry  
31660 BESSIERES      31340 VILLEMUR  
05 61 63 45 12      05 61 09 91 38

### **Location espace Moïse Brousse, tables, chaises**

Pour vos fêtes de familles, entre amis ou autres, vous pouvez louer l'espace Moïse Brousse, la petite salle uniquement ou la petite et la grande salle.

Tarifs Layracois :

70 € Petite salle avec chauffage  
150 € Petite et grande salle (pas de chauffage grande salle)

Tarifs extérieurs :

180 € Petite salle avec chauffage  
450 € Petite et grande salle (pas de chauffage grande salle)

Vous avez aussi la possibilité de louer les tables et les chaises pour faire la fête chez vous.

Une caution de 70 € sera désormais demandée pour le nettoyage des tables, chaises et salle.

### **Vente de bureaux**

La mairie met en vente quelques anciens bureaux d'écoliers au prix de 40 € pièce.

Pour tout renseignement veuillez contacter la mairie.



Si vous souhaitez que votre entreprise figure sur le prochain numéro n'hésitez pas à contacter la Mairie :

Mr GAYRAUD Christophe 729 chemin de Rouzet - 06 61 76 74 93 - Maçonnerie-Placo-Carrelage-Peinture-Petits travaux  
Mr AUZIAS Luc 274 chemin des Lacs - 06 29 99 52 21- Elagage - Arboriste-grimpeur  
GL FROID 31- HUBSHWERLIN David - 529 route des Rives - 06.08.35.12.58  
GIL CLIMATISATION - GIL Olivier - 799 route des Rives - 06.98.04.18.87  
CECC FROID - CECCONATO Yannick - 723 chemin des Couloms - 07.49.15.03.22  
TAXI - MANESSO Cyrielle - 360 chemin de la Fage - 06.78.70.06.22

## État civil

Le Maire et toute l'équipe municipale souhaitent la bienvenue et beaucoup de bonheur à :

Naissance

**Gabriella VIEGAS MOTA née le 17 janvier 2024**  
**Sohan MASSONNIE KORNILUK né le 29 février 2024**  
**Ana BRINGUIER née le 26 mars 2024**  
**Luis FERNANDEZ né le 30 septembre 2024**

et sont heureux de les accueillir dans la commune.

Ils nous ont quitté

**Mme Josette BECKER née TUR le 18 janvier 2024**  
**Monsieur Moïse BROUSSE le 09 février 2024**  
**Monsieur Robert VIALAS le 16 juin 2024**  
**Monsieur Henri CHARRE le 06 septembre 2024**  
**Monsieur Christian ALVAREZ le 09 septembre 2024**  
**Monsieur Alain GAYRAUD le 03 novembre 2024**

Mariage

**Laurent AGULLANA et Magali AUFIT le 17 février 2024**

Les nouveaux Layraçois

**Benjamin et Delphine VIEL et leur fille**

Téléphone Mairie : 05 61 35 35 25

Courriel : [mairielayracsurtarn@wanadoo.fr](mailto:mairielayracsurtarn@wanadoo.fr) - Site internet : [www.layracsurtarn.fr](http://www.layracsurtarn.fr)

Permanence Maire et Adjoints sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture : Lundi , jeudi et vendredi de 14h à 17h

- le **15** : SAMU urgences médicales
- le **17** : intervention de gendarmerie
- le **18** : lutte contre l'incendie (pompiers)
- le **115** : urgence sociale (SAMU social)
- le **116 000** : enfants disparus
- le **119** : enfance maltraitée
- le **114** : personnes sourdes et malentendantes
- le **3919** : SOS Femmes violences conjugales

**Le calendrier de collecte des déchets est annexé à cette gazette**, il est disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site <https://valaigo.com>

- ♦ Bac marron le mercredi - Bac jaune le mercredi des semaines impaires.
- ♦ La collecte des déchets verts est payante et sur rdv au 05 82 95 55 38
- ♦ Les encombrants sur rdv à domicile, inscription au 05 63 31 51 45 ou [emmaus82@emmaus82.org](mailto:emmaus82@emmaus82.org)

Horaires de la déchèterie de Pechnaugué :

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi -  
9h - 12h 15/ 13h45 -18h  
Samedi de 9h à 18h  
Dimanche 9h- 12h15 / 13h45-17h30  
Fermée le jeudi et les jours fériés.

Si vous souhaitez scolariser votre/vos enfant(s) à la rentrée 2025/2026  
merci de contacter au plus tôt **le SIGEP au 05 34 27 38 74**

Vous trouverez annexé à cette gazette le formulaire à retourner complété à la Mairie  
(sauf si vous l'avez déjà fait), si vous souhaitez recevoir par mail ou par sms :  
les «Démarches Administratives» ou la «Communication du Village»

**L'équipe municipale vous souhaite de très bonnes  
fêtes de fin d'année  
et vous présente ses meilleurs vœux pour 2025.**

**Elle vous donne rendez-vous pour la cérémonie  
des vœux le dimanche 5 janvier 2025 à 11 heures  
à l'Espace Moïse Brousse.**

